



Protection fonctionnelle

Par **Tequito**, le **12/07/2024** à **21:52**

Bonsoir

Je suis responsable d'une organisation syndicale au sein d'une collectivité territoriale.

Depuis un an je suis le harcèlement et menaces d'un groupe de personnes et de l'administration.

J'ai notifié à plusieurs reprises par signalement à l'administration ces faits, déposer des plaintes et j'ai demandé la protection fonctionnelle on me l'a refusé sous prétexte d'être en décharge d'activité de service au sein du syndicat.

On m'oppose une jurisprudence assez floue. Ça Bordeaux 6 juillet 2020.

Je suis désespéré face au harcèlement continu de ces personnes depuis un an.

J'aimerais trouver une réponse à ma question je vous en remercie par avance.

Ma collectivité a-t-elle le droit de me refuser cette protection ?